

QUELLES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE DURÉE DU TRAVAIL DEPUIS LA RÉFORME ?

PUBLIC CONCERNE

GRH/RRH/DRH – Chef d'entreprise/Dirigeant – Responsable d'équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts...)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes obligations de l'employeur liées à la durée du travail
- Savoir anticiper la gestion des durées de travail face aux contraintes de l'entreprise
- Maîtriser les avantages et les inconvénients des changements apportés par la réforme
- Tout savoir sur le Compte Epargne Temps (CET)
- Sécuriser tout risque de contentieux prud'homal
- Optimiser la rentabilité de l'entreprise grâce à nos préconisations

FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Vos obligations liées à la durée du travail

- Les nouvelles possibilités de durée de travail
- Savoir adapter la durée aux contraintes de l'entreprise
- Maîtriser le temps de travail effectif

II- Gérer le suivi de la durée de travail

- Distinguer les horaires individuels des horaires collectifs
- Application des règles et contrôle des horaires
- Opérer une gestion habile des heures supplémentaires
- La spécificité des cadres
- Gérer le télétravail

III- Le Compte Epargne Temps (CEP)

- Le CEP, mise en place
- Modalités d'utilisation : rémunération ou épargne en temps ?
- Portabilité des droits et sécurisation des avoirs portés au CET
- Transfert des avoirs du CET vers un PERCO (régime social et fiscal)